





Animation Jeunesse
de la Communauté de Communes
du **Pays Rhénan**

ANIMATION JEUNESSE DU PAYS RHÉNAN

4, rue de l'étang 67480 ROESCHWOOG
animationjeunesse3@cc-paysrhenan.fr
Daphné : 06.85.73.44.00

 animjeunesse.paysrhenan

 Daphné Jonathan Florent Animateurs

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des actions développées par l'Animation Jeunesse et afin de soutenir les initiatives et projets des jeunes du secteur du Pays Rhénan, **nous organisons le marché aux puces** de Roeschwoog, qui est réservé aux particuliers. Les bénéfices récoltés lors de cet évènement, serviront à financer les divers projets des jeunes. Encouragés par les succès rencontrés chaque année, nous organisons notre **10^{ème} édition** :

Marché aux puces de Roeschwoog

Dimanche 11 juin 2017

Buvette et restauration toute la journée (dès le matin : café et viennoiseries)

Toute inscription incomplète ne sera pas retenue par l'organisation.

Les réservations sont retenues dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter (coordonnées ci-dessus à droite).

NOM : PRENOM :

NE(E) LE : LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE : MAIL :

RESERVATION DE L'EMPLACEMENT :

Je souhaite réserver : m x 2,50€

Règlement : Espèces Chèques (à libeller à l'ordre de la FDMJC d'Alsace)

ATTENTION : un seul véhicule par emplacement est autorisé

JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA FICHE D'INSCRIPTION :

La photocopie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire)

Un chèque de caution de 15€ par exposant à l'ordre de la FDMJC d'Alsace.

Il ne sera pas encaissé avant la manifestation. Il sera restitué au constat de propreté de votre emplacement (pour cela, après 16h, des organisateurs déambuleront sur le site). Aucun déchet n'est toléré sur la place publique (vos déchets sont à emporter par vos soins). Tout chèque de caution non réclamé sera détruit par l'organisateur après vérification de l'emplacement.

Un chèque (ou espèces) du montant de votre réservation à l'ordre de la FDMJC d'Alsace

Je soussigné(e)....., atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, ne pas être professionnel et déclare avoir pris connaissance du règlement au dos de la feuille.

Réservation à envoyer ou à déposer :

Animation Jeunesse du Pays Rhénan 4, rue de l'étang 67480 ROESCHWOOG

Fait le.....à.....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »




Animation Jeunesse
de la Communauté de Communes
du **Pays Rhénan**


ANIMATION JEUNESSE DU PAYS RHÉNAN

4, rue de l'étang 67480 ROESCHWOOG

animationjeunesse3@cc-paysrhenan.fr

Daphné : 06.85.73.44.00

 animjeunesse.paysrhenan

 Daphné Jonathan Florent Animateurs

Marché aux puces de Roeschwoog

Dimanche 11 juin 2017

Buvette et restauration toute la journée

RÈGLEMENTATION

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter (coordonnées ci-dessus à droite)

- Le marché aux puces est ouvert le dimanche 11 juin 2017 de 6h à 18h. Il est strictement réservé aux particuliers.
- Les réservations seront retenues dans l'ordre d'arrivée (du courrier) et dans la limite des places disponibles. Un emplacement est alors attribué et son numéro est communiqué le jour même, lors de l'arrivée de l'exposant.
- Il est strictement interdit aux particuliers de vendre ou d'échanger des objets autres que personnels et usagés.
- Les ventes alimentaires sont réservées à l'organisation (boisson et restauration).
- Toute déclaration et (ou) vente frauduleuse seront sanctionnées.
- La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion, l'introduction de substances nocives et (ou) explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- Toute utilisation ou démonstration de mécanisme dangereux est interdite ainsi que toute manifestation bruyante.
- Les animaux doivent obligatoirement être tenus en laisse.
- L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vols, d'accidents qui peuvent survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- L'exposant s'engage à laisser son emplacement dans un état de propreté irréprochable. Une caution de 15€ sera exigible à l'inscription. Elle sera restituée par l'organisateur au constat de propreté de l'emplacement et de la voie publique (à partir de 16h, des organisateurs déambuleront sur le site). Dans le cas contraire, cette caution sera encaissée.
- Aucune installation ne sera tolérée le matin avant 6h, ni après 08h. Les exposants doivent se présenter à l'accueil des exposant (fléchage spécifique : Exposants).
- En cas de non-respect de ce règlement, l'association organisatrice est seule juge et peut même procéder à l'exclusion.

Ce règlement est déposé à la :

Mairie de Roeschwoog

Sous-préfecture d'Haguenu

Gendarmerie de Soufflenheim